

Lettre ouverte

A L'ATTENTION DE

MONSIEUR PASCAL COURTADE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

OBJET : Situation du Centre de détention de Châteaudun – Sécurité, effectifs, attractivité et conditions d'exercice des personnels.

Monsieur le Directeur général,

À l'occasion de votre récente visite au Centre de détention de Châteaudun, vous avez pu appréhender directement une partie des réalités auxquelles sont confrontés quotidiennement les personnels de notre établissement.

L'UFAP-UNSa Justice de Châteaudun souhaite, par la présente, prolonger cet échange et porter à votre connaissance plusieurs enjeux qui, au-delà des seules problématiques locales, interrogent plus largement les conditions de fonctionnement et de sécurisation de notre établissement. Notre démarche se veut constructive, responsable et résolument orientée vers la recherche de solutions opérationnelles.

LA SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT : UNE PRIORITÉ QUI DOIT ÊTRE CONSOLIDÉE

La menace liée aux survols et aux livraisons par drones constitue aujourd'hui une problématique majeure pour les établissements pénitentiaires. Le Centre de détention de Châteaudun n'échappe pas à cette évolution. La mise en œuvre de dispositifs de protection adaptés, notamment concernant la sécurisation des zones exposées aux projections et aux livraisons par voie aérienne, apparaît indispensable. Pour autant, la réponse ne saurait être exclusivement matérielle. La sécurité d'un établissement repose également sur ses effectifs, son organisation et la capacité des personnels à exercer pleinement leurs missions. L'UFAP-UNSa Justice de Châteaudun considère donc nécessaire qu'une réflexion globale soit poursuivie sur la sécurisation du Centre de détention de Châteaudun.

LE « SURVEILLANT ACTEUR » : PASSER DU PRINCIPE À LA RÉALITÉ OPÉRATIONNELLE

Le Centre de détention de Châteaudun bénéficie du dispositif Surveillant acteur. L'UFAP-UNSa Justice de Châteaudun considère que cette démarche constitue une évolution positive lorsqu'elle permet de replacer le personnel de surveillance au cœur de la gestion quotidienne de la détention. Toutefois, son efficacité repose nécessairement sur sa traduction concrète dans l'organisation du service. Nous appelons notamment de nos vœux :

Une organisation cohérente et sécurisée des mouvements, un séquençage adapté aux contraintes réelles de la détention, le développement du travail en binôme, des équipes mobiles suffisamment dimensionnées, une présence

accrue des personnels sur le terrain, une reconnaissance effective de l'autorité, de l'expertise et des responsabilités du surveillant pénitentiaire. Le dispositif Surveillant acteur ne peut être une simple appellation. Il doit constituer un véritable modèle d'organisation et de sécurisation de la détention.

EFFECTIFS, REPOS ET CONDITIONS D'EXERCICE : PRÉSERVER LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE

Les difficultés rencontrées en matière d'effectifs ont des conséquences directes sur l'organisation des services, les possibilités de repos et, plus largement, sur les conditions d'exercice des personnels. À cela s'ajoutent les spécificités géographiques du Centre de détention de Châteaudun et les difficultés d'attractivité inhérentes à son implantation. L'UFAP-UNSa Justice de Châteaudun souhaite rappeler un principe simple : la continuité du service public pénitentiaire ne peut durablement reposer sur la seule capacité d'adaptation des agents. La préservation des temps de repos, la qualité de l'organisation du travail et la reconnaissance professionnelle doivent être considérées comme des composantes à part entière de la politique de sécurité.

ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION : DONNER À CHÂTEAUDUN LES MOYENS DE CONSERVER SES PERSONNELS

L'attractivité constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour notre établissement. À ce titre, le bureau local UFAP-UNSa Justice souhaite attirer votre attention sur les dispositifs de fidélisation existants.

Le décret n° 2018-1319 du 28 décembre 2018 a notamment instauré une prime de fidélisation au bénéfice de certains personnels de l'administration pénitentiaire. Le Centre de détention de Châteaudun figurait parmi les établissements concernés par le dispositif initial. Ce dispositif ayant depuis évolué, il apparaît nécessaire de mesurer concrètement son effectivité et son impact sur notre établissement. Nous sollicitons ainsi un bilan précis de la situation de Châteaudun, portant notamment sur :

Le nombre de personnels ayant bénéficié du dispositif, les conditions d'éligibilité applicables, les éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, son impact réel sur la fidélisation, les leviers complémentaires susceptibles d'être mobilisés. L'enjeu n'est pas seulement de recruter des personnels à Châteaudun. Il est de leur donner les raisons d'y rester.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS DOIT ÉGALEMENT ÊTRE PENSÉE HORS DES MURS DE LA DÉTENTION

La sécurisation d'un établissement pénitentiaire ne saurait être envisagée uniquement à l'intérieur de son enceinte. Les conditions de stationnement des personnels et la coexistence avec les flux liés aux visites constituent également des sujets qui méritent une attention particulière. L'UFAP-UNSa Justice de Châteaudun demande qu'une réflexion soit engagée sur la sécurisation du stationnement réservé aux personnels, afin de mieux protéger leurs véhicules et de limiter les interactions entre les différents flux. La protection du personnel commence avant même son entrée dans la détention.

QSL : UNE POLITIQUE QUI DOIT ÊTRE PENSÉE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

L'UFAP-UNSa Justice n'est pas opposée au développement du QsL. Nous considérons toutefois que son efficacité doit être appréciée au regard des réalités économiques, sociales et géographiques du territoire. L'accès à l'emploi, la mobilisation des entreprises, les possibilités de transport et la mobilité vers les principaux bassins d'emploi constituent des conditions essentielles à la réussite d'un tel dispositif. Le territoire de Châteaudun présente des contraintes spécifiques qui doivent être intégrées à toute réflexion sur le développement de la semi-liberté. Une politique de réinsertion efficace doit être adaptée au territoire sur lequel elle est mise en œuvre. Au regard de ces éléments, l'UFAP-UNSa Justice souhaite que les problématiques du Centre de détention de Châteaudun puissent faire l'objet d'un suivi concret et identifié au niveau de la Direction générale de l'administration pénitentiaire.

Nous sollicitons notamment :

La poursuite de la sécurisation de l'établissement face à la menace des drones, un accompagnement renforcé en matière d'effectifs et d'organisation du travail, une mise en œuvre pleinement opérationnelle du dispositif « Surveillant acteur. Et pour finir un bilan de l'effectivité des dispositifs de fidélisation à Châteaudun une réflexion sur l'attractivité spécifique de l'établissement une amélioration de la sécurisation du stationnement des personnels, une approche territoriale et réaliste du développement du Qsl.

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Votre visite à Châteaudun a permis un échange direct avec les réalités du terrain. L'UFAP-UNSa Justice de Châteaudun souhaite que cette rencontre puisse désormais trouver une traduction concrète dans les décisions qui seront prises.

Les personnels de surveillance n'attendent ni considération particulière ni traitement de faveur. Ils demandent simplement que les contraintes auxquelles ils sont confrontés soient pleinement prises en compte et que les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions leur soient effectivement accordés. Notre organisation syndicale restera naturellement disponible pour poursuivre cet échange et contribuer, dans un cadre constructif, à toute réflexion visant à renforcer la sécurité, l'attractivité et l'efficacité du Centre de détention de Châteaudun.

À Châteaudun, les constats sont établis. Il est désormais nécessaire de les traduire en décisions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération respectueuse.



Maneledine HADFI

Le Secrétaire local
UFAP UNSa Justice
de Châteaudun